

## Mémento pour la transposition des numéros de méthode RME/ASCA au tarif 590

N° RME	N° ASCA	T590	Libellé de la position tarifaire (590)
184 / 231 / 2311	542 / 803	1024	Thérapie par le mouvement (intégrat./cliniq.), par période de 5 minutes
183 / 184 / 231 / 2311	542 / 803	1108	Thérapie par la danse, par période de 5 minutes
89 / 231* / 410 / 4101	187 / 249 / 803*	1055	Eurythmie thérapeutique, par période de 5 minutes
58 / 232 / 2321	804	1201	Thérapie par le drame, par période de 5 minutes
177 / 232* / 2321*	256 / 249 / 804*	1202	Art de parole thérapeutique, par période de 5 minutes
158 / 232* / 2321*	572 / 804*	1091	Thérapie de théâtre de marionnettes, par période de 5 minutes
148 / 234 / 2341	249 / 255 / 802	1131	Thérapie à médiation plastique, par période de 5 minutes
114 / 115 / 234 / 2341	204 / 249 / 251 / 802	1068	Thérapie par la peinture, par période de 5 minutes
97 / 235 / 2351	805	1132	Thérapie intermédiaire, par période de 5 minutes
127 / 128 / 233 / 2331	548 / 252 / 801 / 249	1072	Musicothérapie, par période de 5 minutes
Toutes les méthodes		1200	anamnèse / bilan / diagnostic / constatations médicales, par période de 5 minutes
Toutes les méthodes		1250	consultation manquée
Toutes les méthodes		1251	supplément nuit, dimanche et jour fériés
Toutes les méthodes		1252	supplément consultation extraordinaire dans des situations aiguës
Toutes les méthodes		1253	rapport formalisé
Toutes les méthodes		1254	rapport non formalisé

### Marche-à-suivre

Vous souhaitez émettre des factures au moyen du nouveau formulaire de facturation avec le tarif 590 et ne savez pas quel chiffre tarifaire vous devez appliquer

1. Reprenez les méthodes thérapeutiques pour lesquelles vous êtes reconnu-e auprès de l'ASCA et du RME (indiqués sur votre attestation de reconnaissance annuelle).
2. Vous repérez votre(s) numéro(s) de méthode dans le tableau ci-dessus et voyez la position tarifaire que vous pouvez appliquer. Par exemple, vous êtes reconnu-e pour les méthodes RME 114 et 234. Vous avez donc la possibilité d'appliquer les positions tarifaires 1068 (thérapie par la peinture) et 1131 (thérapie à médiation plastique). Attribuez en fonction de votre travail avec votre client-e, p.ex. 30 min. avec la position tarifaire 1068 et 30 minutes avec la position tarifaire 1131.
3. Les numéros de méthode sans étoile **sont suffisants** pour l'attribution de la position tarifaire correspondante.
4. Les numéros de méthodes avec \* décrivent des traitements : 1091 *thérapie de théâtre de marionnettes* / 1055 *eurythmie thérapeutique* / 1202 *art de parole thérapeutique* ne peuvent être attribués **que conjointement** avec une reconnaissance supplémentaire correspondante de la méthode, même si vous êtes en possession d'un Diplôme fédéral dans la spécialisation (combinaison, voir tableau).
5. Dans la majorité des cas les art-thérapeutes ne travaillent qu'avec une méthode. Il suffit donc, par exemple de cocher 12x la position tarifaire concernée pour 60 minutes de thérapie.
6. La position tarifaire 1200 est prévue spécifiquement pour les anamnèses et bilans approfondis.
7. Les positions tarifaires 1200 – 1254 concerne les frais supplémentaires pour les efforts extraordinaires comme p.ex. rapport. Il n'y a pas de garantie, que ces prestations seront remboursées, sauf les rapports demandés par les assurances maladies.